



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur Olivier BELLEC

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

**TARIFS
DU PORT DE
TREVIGNON
2016**

Date de convocation : 8 décembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Monsieur DION, Conseiller Délégué, indique qu'après avis favorable du conseil portuaire et de la commission des finances, du personnel, des affaires économiques et du tourisme, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs détaillés ci-dessous pour le port de Trévignon :

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

1. Pour les pêcheurs professionnels et conchyliculteurs : (facturation hors taxes)

1.1. Mouillages annuels (en fonction de la longueur hors tout du navire)

- moins de 5 m et viviers	270 €
- de 5 à 5.99 m	300 €
- de 6 à 7.99 m	345 €
- de 8 à 9.99 m	370 €
- 10 m et plus	410 €

1.2 Loyer d'un box dans la halle de vente :

- mensuel	60 €
- annuel	700 €

1.3 Annexe navire :

- sans mouillage	20 €
- avec mouillage	200 €

2. Pour les pêcheurs et navigateurs plaisanciers : (tarifs exprimés hors taxes - T.V.A. 20 % facturée en plus)

2.1. Mouillages annuels (en fonction de la ligne et de la taille du navire)

Taille du navire (hors tout)	Lignes de mouillage									
	A	B	C	D1 à D15	D16 à D26	E	F	G	H	T
- de 4 mètres	208€	208€	208€	205€	201€	197€	196€	193€	196€	208€
De 4 à 4.99 m	275€	275€	275€	268€	263€	258€	258€	251€	258€	275€
De 5 à 5.99 m	342€	342€	342€	333€	327€	321€	321€	312€	321€	342€
De 6 à 6.30 m	391€	391€	391€	380€	373€	366€	366€	356€	366€	391€
Bouée visiteur (/j)	10 €									

2.2. Hivernage pour les non attributaires de mouillage à l'année : 90 €
 pour toute la période, du 1^{er} novembre au 30 mars

2.3. Mouillages temporaires hors période d'hivernage ci-dessus

- par jour de location : 6.00 €
- du 1^{er} avril au 15 juin : ¼ du tarif annuel, par mois d'occupation
- du 15 juin au 31 octobre : 1/3 du tarif annuel, par mois d'occupation

2.4. Remise à l'attributaire du mouillage occupé temporairement par une tierce personne : 1/3 des droits HT perçus

2.5. Emplacement dans un râtelier à prames : 9.50 €

2.6. Utilisation d'une cale par un navire sur remorque :

- 1 aller-retour :	6 €
- 1 semaine :	30 €
- 2 semaines :	60 €
- 1 an :	80 €

- 2.7. Badge d'accès :**
- Caution (rendue à la remise du badge en bon état) : 25 €
 - Badge non restitué ou endommagé : 25 €
- 2.8. Occupation illicite d'un mouillage (par infraction constatée) 130 €**
- 2.9. Location prame municipale, par jour 20 €**
- Caution pour location de prame municipale 300 €
- 3. Intervention de plongeurs (tarifs exprimés hors taxes - T.V.A. 20 % facturée en plus) :**
- Coût horaire pour 2 plongeurs 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2016 pour le port de Trévignon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 16 décembre 2015
Le Maire
Olivier BELLEC

